

	<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE</p> <hr style="width: 20%; margin: auto;"/> <p style="text-align: center;">COMMUNE DE LAURABUC</p> <hr/> <p style="text-align: center;">DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>DOMAINE : Finances publique</p> <p>OBJET : Mise à Disposition du Matériel</p> <p>Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 11</p> <p>Convocation CM en date du : 15/02/2017</p> <p>Affichage en date : 15/02/2017</p> <p>Certifie exécutoire Par réception de la préfecture le ..</p> <p>Par Publication Le ..</p>	<p>Séance du Conseil Municipal du 20 février 2017 Le Conseil Municipal de la commune de Laurabuc Légalement composé, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de Monsieur AÏT MOUH Omar.</p> <p><u>Conseillers Municipaux présents :</u> Mesdames LOISEL Marie France, THUBIERES Sylvie, et Messieurs MAUREL Henry, AÏT MOUH Omar, COURTESOLE Michel, LEMOINE Cédric FARRE Stéphane <u>Secrétaire de séance :</u> LOISEL Marie France <u>Absents excusés :</u> SOLERTI Patricia RIPOLL Fatima</p> <p style="text-align: center;">Objet : MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS ET SES COMMUNES MEMBRES</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-4-3,</p> <p>Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2012325-0009, en date du 20 décembre 2012, arrêtant les statuts de la Communauté de Communes,</p> <p>Vu la délibération n° 20150131 en date du 8 décembre 2016 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois approuvant le règlement de mise à disposition de matériels techniques communautaires à disposition de ses communes membres,</p> <p>Considérant que la Communauté de Communes et ses communes membres ont besoin de matériel pour l'exercice de leurs compétences respectives, la Communauté de Communes a acquis cet équipement et souhaite le mettre à disposition des communes, par le biais du présent règlement.</p> <p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire a signer la convention de mise à disposition de matériel entre la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et ses communes membres et accepte le règlement qui s'y réfère.</p> <p>Vote pour : 09 Vote contre : 0 S'abstient (M/ Mme)</p> <p>Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.</p> <p>Articles L. 2221.7 et L.2121-7 du CGCT. A Laurabuc, le 20 février 2017</p> <p style="text-align: right;">Le Maire AÏT MOUH Omar</p>

